

COMMUNE DE FRASNE LE CHATEAU
Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 1

Date de convocation : 22/06/2021

Votants : 8

Par procurations : 2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la mairie, à huis clos, sous la Présidence exceptionnelle de Madame Carole RAFFIN, 3^{ème} adjointe au Maire.

Etaient présents : Didier BOITEUX, Céline CHATELAIN, Jean-Baptiste FAGON, Marie GRENIER, Fernando OLIVEIRA, Éric PIDANCET, Carole RAFFIN, Cyril TOUSSAINT

Procurations : Florent ROGNON à Jean-Baptiste FAGON
 Claude SPRINGAUX à Fernando OLIVEIRA

Absents : Bertrand NORMAND

Mme Carole RAFFIN a été nommée secrétaire de séance.

Madame RAFFIN demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour de cette réunion. Il s'agit de la demande d'un tarif préférentielle pour la location de la petite salle à l'association Solidarité Paysans 70, ainsi que la motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières.

1) Demande de Subvention achat de matériel pour le CPI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération N°2021/10 en date du 9 février 2021 qui précisait qu'aucune subvention ne serait octroyée directement à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers cette année, mais que la commune s'engageait à acheter le matériel dont le CPI a besoin pour fonctionner correctement et présente les devis de CDM GEDIMAT pour un montant de 479 € HT, soit 574.80 € TTC, et de UGAP pour un montant de 2 581.44 € HT soit 3 097.73 € TTC.

Après en avoir délibéré, et en dehors de la présence de M. OLIVEIRA, nouveau chef du CPI, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les devis de matériel pour le bon fonctionnement du CPI de Frasne le Château comme suit :
 - DCM GEDIMAT pour un montant de 479 € HT, soit 574.80 € TTC
 - UGAP pour un montant de 2 581.44 € HT soit 3 097.73 € TTC
- De charger Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention pour ces achats d'investissements de matériels pour le bon fonctionnement du CPI de Frasne le Château.

9 Pour

0 Contre

0 Abstention

2) Mise en Vente d'un lot de Bois

Monsieur Pidancet, 2^{ème} Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé de mettre en vente un lot de bois d'environ 25 stères de houpriers, de chênes et de hêtres principalement dans les parcelles 2, 4, 9, 10, 24 et 36, sous pli cacheté au plus offrant, avec un prix de retrait minimum fixé à 3 €.

Cette vente a été clôturée le vendredi 14 mai à 18h00 et Monsieur Pidancet précise qu'il n'y eu qu'une seule offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot de bois cité ci-dessus à Monsieur Alain JONVILLE de Frasne el Château, conformément à son offre de 3.50 € TTC le stère, soit 87.50 € TTC le LOT, et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre correspondant à cette vente à l'égard de Monsieur JONVILLE et à encaisser le chèque correspondant à cette vente si nécessaire.

10 Pour

0 Contre

0 Abstention

3) Approbation de l'intégration de la commune d'Etreilles et la Montbleuse au SIVU de l'Ecole de FRETIGNEY

Monsieur le Maire présente rapidement la situation du Syndicat Scolaire Intercommunal du Cornouiller de Bucey les Gy dont la dissolution est prévue pour le 31 aout 2021.

La commune d'Etreilles et la Montbleuse, contrairement aux autres communes membres du Syndicat du Cornouiller qui rejoindront le Syndicat des écoles Maternelle et Primaire de Gy, a choisi de rejoindre le SIVU de l'Ecole de Fretigney à la rentrée de septembre 2021.

Suite à cette demande, le SIVU de l'Ecole de Fretigney, a accepter que la Commune d'Etreilles et la Montbleuse rejoigne le SIVU à compter du 31 aout 2021 par délibération en date du 6 mai 2021. Il convient désormais que chaque commune, déjà membre du SIVU de l'Ecole de Fretigney, délibère à son tour pour valider cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter que la Commune d'Etreilles et la Montbleuse puisse rejoindre le SIVU de l'Ecole FRETIGNEY à compter du 1^{er} septembre 2021 et ainsi permettre aux enfants de cette commune de pouvoir y être scolarisés dès la rentrée de septembre 2021.

10 Pour

0 Contre

0 Abstention

4) Approbation des nouveaux statuts du SIVU de l'Ecole de Fretigney

Après avoir donné lecture des nouveaux statuts du SIVU de l'Ecole de Fretigney, qui ont dû subir des modifications suite à l'intégration de la Commune d'Etreilles et la Montbleuse à la rentrée de septembre 2021, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SIVU de l'Ecole de Fretigney dont la commune est membre et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

10 Pour

0 Contre

0 Abstention

5) Demande de Fonds de Concours à la CCMGY pour les travaux de voirie 2021

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les travaux de voirie de la route du bois sont subventionnables par un fonds de concours de la Communauté de Commune des Monts de Gy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Commune des Monts de Gy afin d'obtenir un fonds de concours pour la réalisation des travaux de voirie 2021 pour la route du bois et l'autorise à signer la convention et tout document si rapportant avec la Présidente de la CCM GY.

10 Pour

0 Contre

0 Abstention

6) Mandatement du CDG70 pour un groupement de contrat prévoyance

Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent.

Le Centre de gestion de la Haute-Saône se propose de réaliser cette mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion d'un contrat d'assurance Prévoyance à l'échelle du département.

Le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités et établissements publics.

Les collectivités et établissements publics conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités et établissement se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation devra être un montant unitaire par agent, ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité technique.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Comme de Frasne-le-Château -
Séance du 29 juin 2021

VU l'exposé du Maire ;

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer la mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Saône ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de la Haute-Saône va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Haute-Saône à compter du 1er janvier 2022.

10 Pour

0 Contre

0 Abstention

5) Nomination de Titulaires à l'AFR de Frasne le Château

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'Association Foncière de Remembrement de Frasne le Château doit compter parmi ses membres au moins 3 élus de la commune de Frasne le Château en tant que titulaires (dont Monsieur le Maire).

A ce jour, seul monsieur le Maire est titulaire, Florent ROGNON et Bertrand NORMAND ne sont que suppléants. Il convient donc de « redistribuer » les rôles.

Messieurs NORMAND et ROGNON étant absents, il convient de reporter cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

6) Application d'un tarif exceptionnel de la « petite salle »

Monsieur le Maire présente l'Association SOLIDARITE PAYSANS HAUTE SAONE, qui est une association locale, à but non lucratif, qui vient en aide aux agriculteurs haut-saônois, et rappelle que cette association a demandé à pouvoir, exceptionnellement, bénéficier d'un tarif avantageux pour l'organisation de son Assemblée Générale qui s'est tenue le 21 mai 2021 dans la petite salle près de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, et compte tenu du fait que la salle n'a été utilisée que quelques heures pour une réunion, le Conseil Municipal décide d'accorder, exceptionnellement, un tarif de location de la petite salle avantageux, à l'Association Solidarité Paysans Haute Saône, et de leur appliquer le tarif de location pour les habitants de Frasne le Château, soit 80 €.

10 Pour

0 Contre

0 Abstention

7) Motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières

Monsieur PIDANCET, 2^{ème} Adjoint au Maire, présente le projet de motion de de la Fédération Nationale de la COFOR dont la commune est adhérente et invite les membres du Conseil Municipal à les soutenir en votant la motion suivante :

Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévus dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪exige:

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪demande:

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

10 Pour

0 Contre

0 Abstention

10) Questions et Informations diverses :

- Contrat employé de ménage au Cèdre
- Réunion pour les PAV Biodéchets
- Le point sur les intempéries des derniers jours